

## ITINÉRAIRE



**CHRISTOPHE GERBOIN,**  
Créateur d'une société de paysagisme

# “Pour se lancer, il faut savoir bien s'entourer”

Christophe Gerboin a 38 ans. Destiné à une carrière de pâtissier, il se retrouve inapte à exercer ce métier pour cause d'allergie à la farine après des années d'exercice. Créateur dans l'âme, il prend alors les devants et crée sa société de paysagisme. Une reconversion réussie.

**A**fin de devenir apprenti pâtissier, Christophe Gerboin a appris son métier en suivant un cursus CAP-BEP de cuisine, spécialisé en pâtisserie, à Saumur (49). Chef pâtissier à Angers pendant dix-sept ans, il suit une formation pour l'obtention d'un brevet de maîtrise qui lui permettra d'ouvrir son propre établissement. “Mais en 1996, j'ai commencé à contracter une allergie, raconte-t-il. À force d'être en contact avec la farine, toujours enfermé...” Sachant que s'il est déclaré inapte à exercer sa profession, il devra cesser toute activité de pâtissier du jour au lendemain, Christophe Gerboin anticipe et prépare sa reconversion.

### LE PLAISIR DE LA CRÉATION

“Malgré tout, j'ai continué mon métier de pâtissier le matin, puis, l'après-midi, j'ai commencé à travailler dans le cadre des chèques emploi-service comme paysagiste. J'ai fait cela pendant quatre/cinq ans.” Grâce à cette expérience anticipée, Christophe Gerboin a su trouver un nouveau secteur qui lui plaisait, tout en se préparant à fonder sa propre entreprise.



En 2006, sa maladie professionnelle est reconnue et il doit stopper toute activité en pâtisserie. Mais il a su rebondir, notamment grâce à son expérience de paysagiste, et surtout à ses initiatives. “Suite à cela, je suis retourné de moi-même à l'école, se souvient-il. J'ai intégré pendant dix mois une formation pour adulte, payée par la région. Heureusement que j'avais pris les devants ! Sans quoi, je serais resté un an au chômage avant que l'Agefiph ne me prenne en charge...”

Heureux dans sa reconversion, le paysagiste semble être parvenu à faire une croix sur sa carrière de pâtissier. “Je voulais m'installer et continuer de créer, c'est pour cela que j'ai choisi le paysagisme. Et puis je suis dehors, seul, à imaginer de nouveaux jardins, des terrasses, à faire de l'entretien... J'avais la volonté de m'en sortir. Et des aides sont arrivées pour soutenir la réalisation de mon projet. Mon métier de pâtissier ne me manque pas car je m'épanouis dans ce nouveau travail.”

### EMPLOI ET HANDICAP

La société de paysagisme de Christophe Gerboin reconverti a vu le jour en octobre 2007, à Angers. “Mon parcours de créateur s'est très bien passé. Mais je trouve qu'il y a un manque de connaissance concernant les organismes d'aide... On n'en parle pas assez. Or, en tant qu'entrepreneur, il faut

une réelle prise de conscience des choses importantes à faire avant de se lancer. Toute la difficulté réside dans le fait de bien s'entourer. Il faut savoir provoquer l'aide. Aller au devant des organismes. Car si j'avais attendu le soutien de l'Assédic, je serais peut-être encore au chômage ! Il faut provoquer, aller chercher les financeurs...”

“**Il faut savoir provoquer l'aide.**”

Considéré comme travailleur handicapé, Christophe Gerboin a tout de même pu bénéficier, entre autres, de l'aide de l'Assédic,

qui l'a orienté vers une boutique de gestion.

Récompensé lors de la dixième édition des Concours Talents de la création d'entreprise, le paysagiste a dépassé ses objectifs. “Pour 2008, j'avais un prévisionnel de chiffre d'affaires de 30 000 euros pour avoir de quoi survivre. J'ai fait entre 45 000 et 55 000 euros pour cette année, c'est pas mal ! Bien sûr, une récompense comme celle du Concours Talents ça reconforte et m'aide par rapport à ma maladie. Ce n'est que du bonus. Mais je ne voudrais pas prendre la grosse tête!”, plaisante-t-il.

Fort de ce succès, Christophe Gerboin souhaiterait investir dans un terrain, afin de stocker son matériel. Pris sur des chantiers en commande jusqu'en mai 2009, il souhaite augmenter son chiffre d'affaires de 20 %, tout en restant à son compte, au grand air. ■